

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Nicola Donadello

Il est 20 h 15 précise, lorsque l'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Nicola Donadello** qu'il peut ouvrir la séance. Il le fait en saluant très chaleureusement chacune et chacun à cette troisième séance de la législature 2016-2021 et de l'année 2016-2017, avec remerciements de consacrer cette soirée à cette séance du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée et souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé. Il présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. Il adresse aussi une bienvenue particulière au public, parmi lequel Monsieur Bernard Moreillon, boursier communal et Monsieur Dino Belometti, animateur socio-culturel et à la presse qui nous font l'honneur de leur présence, ainsi qu'au secrétaire soussigné, de retour de vacances.

69 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 55 membres. 14 membres sont excusés.

Point a: Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune question ni remarque. **Le Président** adresse ses vifs remerciements à la secrétaire suppléante Madame Claudine Estoppey pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail, précisant que ce procès-verbal est ainsi adopté d'office.

En préambule de l'ordre du jour, **le Président** apporte une correction à celui-ci car, conformément à l'article 69 du Règlement du Conseil communal, l'assermentation annoncée doit être traitée avant la correspondance et les communications. De ce fait, les lettres b) et c) seront inversées.

Point b: Assermentation de Monsieur Mundebe Selemani Bin-Salumu, excusé lors de la séance d'installation des Autorités du 8 juin 2016

En date du 28 novembre 2016, le Bureau adressait au responsable du groupe PSIP un courrier précisant la date du 15 décembre 2016 afin que Monsieur Bin-Salumu puisse prêter serment, ceci conformément à l'article 9 du Règlement du Conseil

communal. Le 13 décembre 2016, le PSIP communiquait au Président du Conseil que Monsieur Bin-Salumu Mundeba Selemani, suite à un grave souci de santé, se trouvait encore en convalescence à l'étranger. Après prise de contact avec la préfecture, il a été confirmé au Président la possibilité d'émettre un nouveau délai, adressé cette fois-ci directement à Monsieur Bin-Salumu Mundeba Selemani; ce délai sera fixé au 9 février 2017. S'il n'était pas présent à cette date, il sera dès lors réputé démissionnaire. Monsieur Bin-Salumu Mundeba Selemani a d'ores et déjà été informé de cette décision lors d'une conversation téléphonique que le Président a eue avec lui mercredi soir 14 décembre 2016 à 20 h 32 à Kinshasa.

Point c: Correspondance

Aucune correspondance n'est parvenue à ce jour au Bureau du Conseil.

Des Conseillères et Conseillers du groupe PSIP faisant exercice de leur droit d'initiative, ont déposé un postulat. **Le Président** demande à **la Conseillère Kate Savoy** de bien vouloir donner lecture de ce postulat. Cette dernière précise que c'est **la Conseillère Régine Bucher** qui se chargera de cette lecture (*Annexe 1*).

Le Président remercie **la Conseillère Bucher** de sa lecture et rappelle l'article 77 du Règlement du Conseil communal. *Le Conseil peut soit: a) renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si cinq membres du Conseil le demandent; b) prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

Le postulat étant signé par trois Conseillers, le Président propose le traitement de cet objet en référence à la lettre b) soit la prise en considération et renvoi à la Municipalité et ouvre la discussion.

Le Conseiller Ernst Bieri demande si cet objet ne devrait pas être traité sous le point «Divers».

Le Président, s'appuie sur l'article 69 du Règlement du Conseil communal qui précise dans quel ordre les choses doivent être traitées.

Le Conseiller Ernst Bieri conteste cette manière de faire, précisant que la lecture ayant été faite dans l'ordre précisé à l'article 69, il estime que la discussion devrait se dérouler dans l'ordre du jour sous le point «Divers», sans toutefois s'opposer à une autre manière de faire.

Le Président demande alors aux postulants s'ils souhaitent le traitement de leur postulat lors de cette séance.

La Conseillère Kate Savoy et les auteurs du postulat, Régine Bucher et Nicolas Schmif, estimant proposer de nouvelles solutions permettant de faire avancer les choses et convenant à tout un chacun, ayant eu vent de certaines réactions, trouvent

très intéressant qu'il y ait un échange à ce sujet et incitent les Conseillères et Conseillers à faire part de leur avis.

Le Président reprend l'article 77 sous sa lettre b) et propose de s'y tenir.

Le Conseiller Djordje Ney souhaite, à son tour, que ce postulat soit traité sous le point «Divers».

Le Président en prend acte et propose d'ouvrir la discussion sur ce postulat sous le point «Divers».

Point d: Présentation par la Municipalité de son programme de législature 2016-2021

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard ne va pas faire une présentation détaillée de ce programme de législature. Chaque membre du Conseil l'ayant reçu sous forme de brochure ou pouvant en prendre connaissance sur le site internet de la commune et ayant en outre été invité à sa présentation spécifique la semaine dernière. La Municipalité reste toutefois à disposition pour toute question relative à ce document. Elle rappelle simplement que, pour la Municipalité, ce programme est l'instrument de conduite des cinq prochaines années, aussi un peu le livre de chevet, le fil rouge sur lequel la Municipalité se base par rapport aux constats qui ont été effectués, à la vision et aux objectifs avec les mesures principales pour chaque dicastère. En lien avec ce programme, il y a le planning des investissements.

C'est un instrument de conduite qui est basé sur des principes connus tels que la croissance démographique de la région qui est supérieure à celle du canton; une croissance aussi en lien avec les emplois pour maintenir le fameux ratio qui est considéré comme un ratio important d'avoir un emploi pour deux habitants. Aussi les constats sur la situation financière de la commune qui est saine, même si l'on n'est pas l'une des communes les plus riches du canton, avec un endettement qui a diminué ces dernières années et des sommes d'investissement importantes durant les cinq dernières années, financées grâce notamment aux rentrées générées par nos ventes de terrains. Seuls sept millions de francs ont dû être empruntés sur des dizaines de millions de francs investis. Cette situation saine permet d'avoir à nouveau un programme ambitieux pour cette législature avec une vision de Payerne qui prévoit un étalement équilibré, notamment en terme de logements, puisque l'on est totalement dans la démarche liée à la Loi sur l'aménagement du territoire, avec un potentiel de développement d'à peu près 4000 habitants sur les vingt prochaines années, ce qui est le maximum possible que l'on peut atteindre. La Municipalité a listé le potentiel de développement des zones qui pourraient être mises en valeur et l'on voit très bien où l'on va par rapport à ces développements, de logements mais aussi des emplois, des entreprises, des PME, d'Aéropôle, afin que la ville reste attractive pour la population locale, pour les clients de nos commerces mais aussi pour les touristes. C'est vraiment sur cette vision-là que le programme de législature a été développé.

Après la dernière législature où la Municipalité a beaucoup mis l'accent sur les investissements routiers, par ailleurs indispensables, on met aujourd'hui un accent

plus marqué sur le patrimoine, en particulier la mise en valeur de l'Abbatiale et l'ensemble du cœur de ville mais aussi sur les espaces publics et la qualité de vie. Madame la Syndique encourage le Conseil à jeter un œil, voire deux, sur le document présenté afin de donner réaction et prise de température, au titre de partenaires privilégiés de la Municipalité, s'agissant d'un programme d'intentions pour les cinq prochaines années.

Après les remerciements d'usage du Président envers cet ambitieux programme, celui-ci ouvre la discussion.

Le Conseiller Roland Bucher s'interroge par rapport à l'objectif du point 7.2 relatif à la poursuite du développement de l'offre dans le domaine de la jeunesse, sous «mise en œuvre du projet «sport pour tous» avec l'occupation de salles de gym». Il demande ce que la Municipalité entend par là et se pose la question si l'on ne va pas faire de la concurrence aux sociétés locales, qui sont très abondantes et qui manquent parfois de personnes susceptibles de s'intégrer et s'investir dans nos sociétés, exprimant sa crainte que l'on aille à contre-courant.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard reconnaît que ce programme «jeunesse, aînés et intégration» vise effectivement essentiellement la jeunesse, avec une offre qui sera totalement complémentaire aux sociétés locales avec lesquelles la Municipalité entretient des liens étroits, avec le soutien de l'animateur socio-culturel, permettant d'ouvrir les salles de sport à des heures données pour les jeunes de notre localité; une pratique qui a déjà été entreprise avec beaucoup de succès et qui répond vraiment à une demande par rapport aux jeunes, sans entrer en concurrence avec ce qui existe déjà. Bien au contraire, cette démarche permettant de faire de la publicité et d'informer par rapport à la vie en société, incitant public et jeunes à intégrer les sociétés.

Pour la suite des communications municipales, **Madame la Syndique** informe que ce sont deux communications orales qui sont données lors de cette séance. Tout d'abord par rapport à la société S3 dont la faillite a été communiquée l'après-midi même. La Municipalité prend acte avec regrets de cette faillite d'une société très intéressante pour la région et sur le plan technologique. Par rapport à la commune, il est important de préciser quelques points, notamment suite aux informations parues dans certains médias, s'agissant de l'implication de la commune. Celle-ci était liée à cette société uniquement par le biais d'une vente à terme conditionnelle pour un terrain sur Aéropôle. L'acte de vente conditionnel pour S3 est caduc depuis la fin du mois de septembre dernier. Ce terrain est donc revenu à la commune qui en reste propriétaire et pourra le mettre à disposition d'une autre entreprise.

S'agissant des flux financiers, la commune avait perçu un acompte sur ce terrain de 1,1 million de francs. Cet acompte a été remboursé il y a déjà plus d'une année afin de donner un coup de pouce à la société qui se trouvait en situation difficile. Il n'y a pas de perte financière pour la commune dans le sens où ce n'est pas un acompte qu'il aurait été possible de garder; il y avait bel et bien une clause pénale liée à ce contrat mais pour d'autres motifs que ceux qui sont survenus avec cette faillite. Dans tous les cas la commune aurait dû rembourser l'acompte perçu. Ainsi, chacun reprend ses billes mais il n'y a en aucun cas eu un cadeau de la part de la commune. Si de tels bruits courent, c'est totalement faux.

Pour Aéroport, la Municipalité reste sereine par rapport à l'avenir de la zone, sachant que c'est une aventure au long cours qui occupe la scène depuis maintenant plus de quinze ans, avec tout d'abord la mise en zone puis le règlement d'exploitation de l'aérodrome civil qui s'est étendu sur des années et la construction des infrastructures, tarmac civil, taxiway, etc. puis, l'an prochain, la création de la Société d'exploitation et la construction de locaux qui vont être mis à disposition pour la douane notamment. C'est un pôle de développement stratégique pour le canton, lié aux activités aéronautiques, avec des perspectives intéressantes si l'on pense notamment à l'implantation de l'entreprise Boschung, qui arrivera avec 180 personnes au mois d'août prochain, puis Solar Stratos qui occupe des locaux, provisoires pour l'instant, depuis la semaine dernière. S'ajoutent aussi d'autres entreprises qui marquent leur intérêt pour cette zone.

Voilà pour cette prise d'acte, avec regrets, par rapport à une entreprise qui était fort intéressante et de la sérénité quand même par rapport à la suite du projet Aéroport.

Le Municipal Eric Küng communique quelques informations au sujet de l'Association de l'Hôpital de zone de Payerne (HZP) qui a vu sa mission modifiée suite à la création du Conseil d'établissement et du transfert des biens du HZP au HIB (Hôpital intercantonal de la Broye). De ce fait, sa nouvelle mission a été plutôt recentrée sur la gestion et la création d'EMS et certaines communes qui composaient cette association l'on quittée, l'obligeant à se recréer et recréer un nouveau comité. Dans ce comité de neuf membres, il y aura, représentant la commune de Payerne, votre serviteur pour la Municipalité et les Conseillères et Conseiller Sandra Savary, Kate Savoy et Christian Gauthier, nommés d'entente avec les présidents des groupes politiques.

Ordre du jour

Point 1: Rapport de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget de l'exercice 2017

Avant d'entrer dans l'étude de ce premier point, le Président précise la marche à suivre pour le traitement de l'étude du budget. Il débutera par la lecture du rapport de la Commission des finances suivie du débat général, les questions de détail portant sur une rubrique particulière pourront être exprimées dans un troisième temps lors de la lecture détaillée du budget par rubriques et sous-rubriques, pour arriver au vote sur les conclusions municipales.

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Guy Gilliard**, président de la Commission des finances pour la lecture du rapport de sa commission.

Le Président remercie le **Conseiller Gilliard** de la lecture de son rapport et ouvre la discussion sur celui-ci, pour les questions d'ordre général. La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture du budget 2017 de la commune de Payerne, dès sa page 9, en prenant les rubriques et sous-rubriques de ce dernier et

chaque Conseillère et Conseiller est appelé à intervenir en temps opportun en cours de lecture.

Au chapitre des écoles, **le Municipal Julien Mora** tient à adoucir un peu le rapport de la Commission des finances, en précisant que, s'il y a 3,2 million de francs de coût pour l'ASIPE, Il faut aussi voir que, au point 50, il y a 1,6 million de francs de rentrées de location que l'ASIPE remet à la commune. Ainsi on ne doit pas dire que le coût de l'ASIPE est de 3,8 millions de francs mais bien de 1,89 million et des poussières.

Le Conseiller Roland Bucher s'étonne des précisions apportées par le Municipal Mora, estimant que le coût de l'ASIPE correspond au coût pour scolariser des enfants. Ce qui est encaissé par rapport aux bâtiments n'a absolument rien à voir avec le coût de la scolarisation.

Le Municipal Julien Mora précise qu'il ne faut parler d'un coût général par enfant car on ne parle pas ici du coût de revient d'un enfant, sachant que le coût de l'ASIPE c'est une partie des habitants et une partie des élèves qui s'additionnent. Il ne faut donc pas parler d'un coût de près de 3,9 millions de francs. C'est une manière d'interpréter la phrase.

Le Conseiller Guy Gilliland complète en justifiant le sens du rapport de la Commission des finances qui parle de l'augmentation des charges liées à l'ASIPE et non pas du coût de l'ASIPE.

Au terme de cette lecture, **le Président** ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée et, au vote, le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le budget présenté pour l'exercice 2017 de la Commune de Payerne;

Ouï le rapport de la commission des finances;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2017 de la commune de Payerne tels que présenté.
2. D'en donner décharge à la Municipalité.
3. D'en donner décharge à la commission des finances.

Le Président remercie la Commission des finances ainsi que son président-rapporteur de leur travail.

Point 2: Préavis No 21/2016 - Remplacement du chauffage de l'Hôtel de Ville

Le Président appelle **le Conseiller Sébastien Pedroli**, rapporteur de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis, ainsi que **le Conseiller Francis Collaud**, rapporteur de la Commission des finances, pour la lecture de leur rapport respectif, tous deux assortis d'un amendement.

Le Président remercie **les Conseillers Pedroli et Collaud** et ouvre la discussion sur ces rapports.

Le Conseiller Jean-Marc Chatelanat relève que depuis les votations du 27 novembre un problème d'énergie se profile. Il précise que le fait de fournir à la population de l'électricité va devenir un problème, que l'on prenne en considération 2050, 2027 ou toute autre date. Le souci est que des grandes centrales de production d'électricité ne seront plus réalisables à l'avenir. Il affirme que le but, aujourd'hui est vraiment de produire ou d'utiliser les pertes d'énergie des chauffages. Il précise qu'un chauffage à gaz va de toute façon perdre entre 20 et 30% de son énergie dans l'air (ce qui génère du CO₂, ajoute-t-il en aparté). Il faut prendre aussi en compte que si on ne peut pas produire maintenant sur le local, il faudra aller chercher ailleurs.

«Chaque fois qu'on propose maintenant d'augmenter la production hydraulique d'énergie électrique, on est retenu car on ne peut pas mettre des lignes à haute tension supplémentaire à travers le Valais. L'énergie est produite au fin fond du Valais mais l'électricité on en a besoin sur le bassin lémanique ou d'autres régions. Donc le seul moyen, c'est vraiment d'utiliser toutes les pertes d'énergie que nous avons, en particulier sur des chauffages et le système de CCF (couplage chaleur-force), c'est ça, en priorité. Tous vos déchets vont à la SAIDEF, qui est une CCF. De plus, il faut mettre du gaz à la CCF pour brûler vos déchets et on utilise la chaleur de l'incinération de ces déchets pour transformer cette chaleur en électricité», détaille le Conseiller.

Le Conseiller Chatelanat précise qu'il n'y a pas beaucoup de bâtiment qui peuvent se le permettre, relevant qu'une villa, ce n'est pas intéressant, donc, des bâtiments volumineux on n'en a pas 150, mais des collectivités publiques en ont, donc c'est à elles en particulier de montrer l'exemple et d'utiliser des CCF.

C'est pour cette raison qu'il combat l'amendement proposé.

Le Conseiller Michael Marguet, quant à lui, se déclare pas tout à fait d'accord sur tout ce qui a été dit sur le CCF. Il précise qu'un couplage chaleur-force n'est pas une chaudière où l'on récupère l'énergie perdue pour en faire de l'électricité mais est un producteur d'électricité où l'on utilise la chaleur qui se fait en produisant cette électricité pour chauffer accessoirement un bâtiment. Ce qui n'est pas la même chose. Il estime que l'électricité produite dans le cas précis sera «un pet dans l'eau» par rapport à la consommation d'une ville. Le prix donné pour l'électricité produite qui ne sera pas consommée car le chauffage tourne principalement la nuit, n'est pas une opération très lucrative au vu du prix d'achat de cette électricité non consommée qu'il estime entre 3 et 8 centimes le KWh. Il reconnaît toutefois que c'est intéressant au point de vue de l'image et de la démarche écologique, mais pas au point de vue rentabilité.

Le Président précise que le prix payé actuellement aux producteurs est de 9,345 centimes le KWh.

Le Conseiller Cédric Moullet rejoint l'avis du Conseiller Chatelanat sur la production énergétique du CCF, précisant que même le Conseil d'Etat vaudois, dans une réponse à une interpellation l'an dernier, a dit que le CCF était une bonne solution pour la transition énergétique. Il estime donc que cela peut aussi s'appliquer pour la commune de Payerne sur un bâtiment qui est important. Il ajoute que l'on parle essentiellement du coût d'investissement mais qu'il faut aussi compter les coûts d'exploitation et globalement, les deux solutions gaz ou gaz avec CCF sont, à quelques centaines de francs près, quasiment équivalentes. La solution décentralisée avec CCF fait donc du sens pour la commune de Payerne, sachant que le coût est globalement le même.

Le Conseiller Sébastien Pedroli précise que la commission d'étude a relevé que la différence d'investissement était relativement importante mais que les coûts d'exploitation n'ont pas été étudiés davantage par rapport aux indications du préavis pour les solutions proposées. La commission a aussi estimé que, finalement, la production d'électricité avec la solution CCF est vraiment minime et a trouvé que l'argent économisé pourrait être par exemple investis dans des panneaux solaires plutôt que dans le CCF qui représente un taux minime d'électricité par rapport à l'utilisation qui peut s'en faire. Ce sont tous ces motifs qui ont convaincu la commission qu'il était inutile d'investir un montant supplémentaire. Il conclut en précisant que ce sont deux choses différentes et que l'on pourrait imaginer, si vraiment cela s'avérait particulièrement important d'avoir ce CCF dans dix à quinze ans, d'investir dans la mise en œuvre de cette solution CCF en parallèle.

Le Municipal Julien Mora répond au Conseiller Marguet en précisant que le CCF permettrait avec sa chaleur de produire une partie de l'énergie notamment pour l'eau chaude et de faire de l'électricité qu'il ne serait pas prévu de revendre, car effectivement cela ne serait pas rentable, mais bien de l'utiliser au sein de l'Hôtel de Ville qui a une consommation suffisante la nuit pour utiliser ce qui serait produit par le CCF, notamment avec la caserne des pompiers et les serveurs du système informatique. Il remercie la commission pour toutes ses différentes remarques et ajoute quelques impressions supplémentaires par rapport au fond de la discussion.

Le Municipal fait rappel de l'attitude et des positions des conseillers communaux par rapport aux préavis municipaux et à leurs manquements, parfois. Il regrette que, cette fois, une expertise n'ait pas réussi à faire comprendre les enjeux du CCF qui, à long terme, devrait s'avérer être une opération blanche. La Municipalité doit donc s'appuyer sur des spécialistes, sur ceux qui connaissent la matière, pour se forger une opinion avant de faire des propositions par le biais d'un préavis. Dans le cas présent il s'est avéré que la solution CCF devait conduire à une opération blanche; ce qui ne veut pas dire que, systématiquement, la Municipalité va proposer la solution la plus chère mais doit rester dans les moyens à disposition. Il prend sur lui de reconnaître que peut-être, le CCF a mal été expliqué et que les chiffres pouvant prouver le bien-fondé de l'investissement manquaient. Mais, ajoute-t-il, on ne peut pas prédire l'avenir, surtout pas au niveau de l'énergie et de ses coûts. Il assume que les arguments n'ont pas convaincu la ou les commissions et que le responsable du bureau d'étude n'a pas réussi à vendre son produit comme la Municipalité l'espérait mais il ne va pas réexpliquer ici pourquoi la solution CCF est une solution positive car il manque des chiffres précis qu'il n'a pas en mains ce soir. Il se penchera ultérieurement sur le

problème afin de prouver que le CCF est une solution valable. Le prix de l'électricité dans le futur ne pouvant être ni fixé, ni estimé, il n'est donc pas possible de donner des prix, l'avenir énergétique étant encore incertain. Il se réjouit que le Conseiller Moullet ait relevé la position du canton de Vaud et de la politique énergétique fédérale, pour la promotion de la cogénération en matière de chauffage notamment. L'étude a montré que c'était rentable mais vous n'en voulez pas et je vis avec ça, a précisé le Municipal Mora qui affirme ne pas vouloir combattre l'amendement, sa seule envie et son seul besoin étant que ce chauffage soit changé, le délai ayant été déjà repoussé trois fois, prévu en 2015, puis en 2016 et maintenant un dernier délai pour 2017. Ne pouvant pas attendre plus longtemps, il demande d'accepter l'amendement ou de le refuser mais, en finalité surtout, d'accepter le préavis quoi qu'il en soit.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan demande que le prénom du membre de la commission d'étude Lorimier soit corrigé, s'agissant bien de Patrice et non pas de Patrick comme mentionné en tête du rapport.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe aux votes, tout d'abord de l'amendement proposé par les commissions puis du préavis, amendé ou non, selon l'article 96 du Règlement du Conseil communal.

Le vote de l'amendement, soit de prendre l'option d'un chauffage à gaz sans couplage chaleur-force, est accepté par 44 oui; il y a 10 non et une abstention.

Le préavis amendé est accepté par 49 oui; il y a 6 abstentions.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 21/2016 de la Municipalité du 28 septembre 2016;

ouï les rapports de la commission chargée d'étudier cette affaire et de la commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- | | |
|-----------------------------|--|
| Article 1 (amendé): | d'autoriser les travaux tels que décrits dans le présent Préavis (uniquement pour le chauffage à gaz), pour un montant TTC de Fr. 436'000.-; |
| Article 2 (amendé): | d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du Plafond d'endettement pour financer le montant de TTC Fr. 436'000.-; |
| Article 3 (amendé) : | d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 436'000.- et de l'amortir sur une durée de 20 ans. |

Le Président remercie les commissions d'étude et des finances de leur travail et de leur rapport respectif.

Point 3: Préavis No 24/2016 – Fixation du plafond d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021

Le Président appelle le Conseiller Roland Bucher, pour la lecture du rapport de la Commission de finances.

Le Président remercie le Conseiller Bucher et ouvre la discussion sur ce rapport..

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis No 24/2016. Il est accepté à l'unanimité.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 24/2016 de la Municipalité du 9 novembre 2016;

ouï le rapport de la commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article 1: de fixer le plafond d'endettement brut à hauteur de Fr. 70'000'000.- pour la législature 2016 – 2021;

Article 2: d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune;

Article 3: de fixer le plafond de risques pour cautionnement à Fr. 35'000'000.- pour la durée de la législature 2016 – 2021.

Le président remercie la commission et son rapporteur pour leur travail

Point 4: Préavis No 25/2016 – Rénovation du bâtiment 1530 Jeunes

Le Président appelle le Conseiller Philippe Savary pour la lecture du rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis, assorti d'un voeu.

Le Président remercie le Conseiller Savary et ouvre la discussion sur ce rapport.

Le Municipal Julien Mora prend acte du vœu exprimé par la commission, notamment pour les WC destinés aux personnes à mobilité réduite et le monte-charge, avec des plans modifiés par rapport à ceux présentés à la commission. Il précise néanmoins que si le montant des «divers et imprévus» ne devait pas suffire à absorber ce surcoût, qui est de 2500 francs pour les WC mais entre cinq et dix mille francs pour le monte-charge, un nouveau préavis sera présenté au Conseil ultérieurement.

Au vote, le préavis est accepté à une large majorité, il y a une seule abstention.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 25/2016 de la Municipalité du 9 novembre 2016;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- Article 1:** d'autoriser les travaux tels que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 252'000.- TTC;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 252'000.- TTC par les fonds disponibles en trésorerie;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 252'000.- et de l'amortir sur une durée de 25 ans.

Le président remercie la commission et son président rapporteur de leur travail.

Point 5: Préavis No 26/2016 - Finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale

Le président appelle **le Conseiller Lionel Voinçon**, président rapporteur de la commission ad hoc et **le Conseiller Roland Bucher**, rapporteur de la Commission des finances pour la lecture de leur rapport respectif.

Le Président remercie **les Conseillers Voinçon et Bucher** et ouvre la discussion sur ces rapports.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote des conclusions de ce préavis. C'est à l'unanimité que le préavis No 26/2016 est accepté.
Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 26/2016 de la Municipalité du 9 novembre 2016;

où les rapports de la commission chargée d'étudier cette affaire et de la commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- Article 1:** d'approuver la finalisation de la restauration et de la mise en valeur des façades de l'Abbatiale de Payerne et d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 1'320'000.- TTC, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participation;
- Article 2:** d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr.1'320'000.- TTC;
- Article 3:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr.1'320'000.- TTC, dont il y aura lieu de déduire les subventions, dons, legs et participations et de l'amortir sur une durée de 30 ans.

Le Président remercie les commissions et leurs rapporteurs de leur travail.

Point 6: Divers

Le Président propose de traiter en priorité le postulat lu en début de séance et ouvre la discussion.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard remercie pour ce postulat qu'elle juge très intéressant et affirme que la Municipalité étudiera toutes les solutions si l'entrée en matière de ce postulat est acceptée par le Conseil et qu'il est renvoyé à la Municipalité pour rédaction d'un rapport.

Elle soulève quelques points par rapport à ce qui a été exprimé, précisant que la situation existante est connue avec des envois papiers des préavis et rapports des commissions, le mail étant utilisé de manière subsidiaire pour certaines convocations. Elle précise qu'aujourd'hui on n'a pas les adresses mail de tout le monde, malgré de nombreux rappels. Elle rappelle que des essais dans ce sens ont déjà été effectués en la matière il y a quelques années, mais ils n'ont pas été concluants pour plusieurs raisons. Beaucoup de conseillers avaient tenu à conserver le papier, ce qui, au niveau organisationnel, s'est révélé assez compliqué à gérer. De plus, une partie des

personnes qui avaient choisi l'envoi électronique ont ensuite changé d'avis, rendant l'organisation difficile. La proposition «à la carte» émise dans le postulat n'est pas souhaitable pour la Municipalité s'il fallait passer à une solution sans papier. Cette manière de faire avait donc été abandonnée sur demande de nombreuses personnes qui déclaraient imprimer de toute façon les documents à la maison. Madame la Syndique reconnaît que c'était il y a quelques années et qu'aujourd'hui, les choses et les mentalités ont évolué. Par rapport aux enjeux, tant financiers qu'organisationnels, sur le plan financier, pour autant qu'il n'y ait plus d'envoi papier, la solution électronique offrirait une réelle économie. Une des solutions données à titre accessoire dans le postulat serait a priori hyper coûteuse par rapport au nombre de séances. Il faudrait trouver une solution technique qui soit économique; elle relève que l'envoi par mail n'est pas non plus une bonne solution, certains documents volumineux sont trop lourds et ne peuvent être absorbés par les boîtes mail de certains. Il faudrait alors passer par un extranet, mais ceci a un coût ou alors trouver une autre solution qui soit économique, comme un système de boîte aux lettres où chaque conseiller pourrait aller chercher les documents. Ceci sans entrer trop dans le détail. Par contre, la Municipalité ne souhaite pas revivre un essai de solution mixte papier/électronique qui demande une gestion beaucoup trop conséquente sur le plan organisationnel. Si le postulat est renvoyé à la Municipalité, elle examinera la situation afin de trouver une solution où le Conseil communal assume ses responsabilités et fait un choix pour une version électronique à discuter ou une version papier, toute situation entre deux générant beaucoup plus de tracas organisationnel à l'administration. La Municipalité est prête, cas échéant à mettre sur pied une commission extraparlamentaire.

Le Conseiller Roland Bucher trouve l'initiative louable mais exprime sa crainte qu'un système «à la carte» coûte beaucoup plus cher en gestion que ce qu'on pourrait penser. Par contre, il suggère aux postulants d'utiliser ce qui existe déjà aujourd'hui, soit les préavis que l'on trouve sur le site internet et que l'on peut télécharger et travailler avec ça, sans forcément mettre une structure qui doit gérer au cas par cas à qui l'on envoie ou non les documents. Cela pourrait devenir «une usine à gaz» où l'on ne maîtrise plus rien.

La Conseillère Kate Savoy souligne que les postulants étaient bien conscients de toutes les remarques évoquées et relève que, sur la liste des membres du Conseil, il apparaît que seuls deux Conseillers communaux n'ont pas d'adresse mail et le but du postulat était justement de permettre à ces personnes de pouvoir recevoir le courrier par poste. L'idée du postulat était aussi de pouvoir développer des nouvelles solutions, sans attendre que toutes les personnes soient d'accord de travailler uniquement avec la solution électronique.

Le Conseiller Ernst Bieri estime que de gérer les deux solutions, électronique et envoi postal, ne doit pas être si compliqué et relève qu'il est clair que la solution «à la carte» ne veut pas dire qu'il faut changer à chaque séance d'avis, tout en donnant à l'une ou l'autre des personnes l'opportunité de revenir en arrière, si elle se rend compte que ce n'est pas ce qui lui plaît. Dès lors, il imagine que pour un secrétariat (dont il a pu tester l'efficacité), cela ne paraît pas hors compétence de gérer deux fichiers. Au vu des propos de Madame la Syndique, il encourage donc le Conseil à accepter ce postulat afin de pouvoir étudier les solutions qui seront proposées.

Le Conseiller Sébastien Pedroli a eu un certain plaisir d'avoir pu prendre connaissance du postulat sur son téléphone portable, comme quoi il est pratique de recevoir des e-mails. Il a constaté que la commune de La Tour-de-Peilz fonctionne de manière électronique depuis 2012, par internet, procédure acceptée par le Conseil communal. Lui aussi estime que, au vu des nombreuses questions soulevées, il faut accepter le postulat afin de trouver des réponses.

Le Conseiller Nicolas Schmid remercie pour le débat et relève que cela fait deux séances qu'il est présent aux séances avec son ordinateur sur lequel il a téléchargé les documents nécessaires. Il précise qu'il n'est toutefois pas possible pour lui de renoncer à recevoir les documents papier.

Le Conseiller Cédric Moullet relève que, du point de vue économique, le postulat n'est pas forcément convaincant mais il estime toutefois qu'une commune moderne doit avoir des moyens informatiques à la hauteur, le problème de fond relevant de la cyberadministration. C'est à ce titre-là qu'il faut mettre à disposition les documents produits par la commune sous forme numérique. Il relève, à l'intention du Municipal des finances qu'il trouverait aussi plus agréable de recevoir les factures de la commune sous forme électronique afin d'en simplifier le paiement.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et procède au vote de ce postulat.

Le Conseiller Roland Bucher précise que personne n'est obligé d'exprimer un vote et que le décompte des oui, des non et des abstentions ne doit pas forcément correspondre au nombre de conseillers et conseillères présents.

Le Président prend note de cette remarque.

Le Conseil accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité à une large majorité; il y a 11 non et 2 abstentions.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard déclare que la Municipalité va traiter ce très intéressant postulat avec soin. Certainement qu'une commission extraparlamentaire, avec des représentants de chaque parti, sera nommée. La Municipalité va s'attacher à trouver le meilleur système possible en termes d'efficacité pour tout le monde. C'est dans cet esprit-là que la Municipalité va travailler dans le sens du postulat avec le Conseil.

Monsieur le Municipal Eric Küng remercie, au nom de la Municipalité, tous les membres du Conseil pour l'acceptation du budget. Il assure que la Municipalité est et sera toujours très soucieuse de l'utilisation des deniers publics.

Madame la Conseillère Colette Conchin tient à remercier la Municipalité et les employés communaux pour la décoration de la ville en cette période de fêtes.

Madame la Syndique se fait un plaisir d'inviter cordialement toutes et tous à la cave communale afin d'échanger autour d'un verre de chasselas. Ce sera l'occasion de voir pour la dernière fois à l'œuvre l'œnologue retraité et Conseiller communal Monsieur Serge Groguz et de faire connaissance avec Monsieur Fabien Bernau, le nouvel

œnologue communal et caviste qui sera à l'accueil. Elle profite pour adresser ses vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année et ses remerciements à toutes et tous pour la collaboration, à ses collègues de la Municipalité pour l'équipe qu'ils forment et à l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur travail tout au long de l'année.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie à son tour toutes et tous de leur présence à cette séance et particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Il rappelle le prochain Conseil qui est fixé au jeudi 9 février 2017 et profite de cette veille de fête pour souhaiter à chacune et chacun santé, paix et sérénité, que la nouvelle année apporte à toutes et tous de grandes joies. Joyeux Noël et bonne Année 2017 à tous.

Il est 22 h 22 lorsque le Président peut clore cette séance.

Le Président:



Nicola Donadello



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil